

GAZIFÈRE INC.
CAUSE TARIFAIRE 2004
RÉPONSE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'ACIG

Demande de renseignements no. 1 à Gazifère inc.
Par
L'Association des consommateurs industries de gaz (ACIG)

Demande de renseignement ACIG-1

Référence: Pièce GI-15, Document 3, page 1.

Questions:

1. Expliquer les raisons pour lesquelles il est prévu que les coûts du PEE passeront de 100 100\$ en 2004 à 394 960\$ en 2005, soit une hausse de près de 300%.

Réponse de Gazifère :

Les coûts du PEE à la pièce GI-15, document 3, ligne 1 pour les années 2002 à 2004 correspondent aux déboursés réels encourus pour les programmes d'efficacité énergétique effectivement mis en place durant ces années. À titre d'exemple, pour l'année 2004, le coût de 100 100\$ correspond aux dépenses réelles encourues entre le 1er mars 2002 et le 28 février 2003 net de la disposition du solde du compte mécanisme d'ajustement pour pertes de revenus telle qu'autorisée par la Régie dans sa décision D-2003-74 (voir la pièce GI-4, document 1, page 1 de 1, ligne 4 moins ligne 5). Pour les années 2005, 2006 et 2007, Gazifère suppose la reconduction intégrale du dernier programme d'efficacité énergétique déposé à la pièce GI-15, document 1, pages 35 et 36. Les coûts totaux pour ces années correspondent alors au budget total prévu à la dernière colonne de cette pièce.